

FRANCE – Faucheurs et tests ADN : des condamnations hétéroclites

Par Christophe NOISETTE

Publié le 24/06/2008, modifié le 27/02/2025

Les deux Faucheurs, François Dufour et Pierre Jarre, ont été relaxés le 24 juin 2008 par le tribunal d'Avranches. Après avoir arraché du maïs transgénique en 2004 à Greneville-en-Beauce (Loiret), les deux hommes avaient refusé de fournir leur ADN aux autorités pour le fichier Europol. La demande de relaxe, émise par l'avocat le 27 mai, a donc été entendue par le tribunal. En revanche, le vendredi 20 juin, le Tribunal de Grande Instance de Limoges a considéré Alain Dorange coupable d'avoir refusé de se soumettre à un test ADN et l'a condamné à une amende de 50 euros.

Adresse de cet article : <https://infogm.org/france-faucheurs-et-tests-adn-des-condamnations-heteroclites/>